



DECLARATION DES ELU-E-S CGT LORS DE LA CAPA DES CERTIFIE-E-S DU 29 juin 2017 LORS DE LA CAPA DES CERTIFIE-E-S DU 29 juin 2017

Cette année, 24 certifié-e-s seront promu-e-s sur avis exceptionnel du recteur, **disposition avec laquelle nous sommes en total désaccord**. Plus d'un tiers des avis sont attribués à des collègues à l'échelon 9 sans cohérence avec la note pédagogique privant par exemple des collègues à l'échelon supérieur et mieux noté-e-s d'accéder à la Hors Classe.

La CGT Educ'action, dans la logique de sa revendication d'un avancement automatique au rythme du grand choix pour l'ensemble des collègues, est opposée à cette pratique qui est d'autant plus inacceptable que de nombreux-euses collègues, au vu de leur date de naissance, partiront en retraite sans avoir pu accéder à la Hors-classe avec une pension moindre que ce qu'elle aurait pu être : aucun de ces collègues ne serait donc « méritant » ?

En observant uniquement les rangs utiles : on trouve 17 avis défavorables dont beaucoup émanent des même inspections que les années précédentes, 5 avis défavorables en Histoire-Géographie, 4 en Anglais et 3 en Mathématiques . Cette situation est récurrente : la carrière de ces collègues est pénalisée en fonction des matières enseignées et les avis sont reconduits à l'identique d'année en année. Ceci renforce notre opposition aux avis défavorables, qui, pour les collègues susceptibles d'entrer dans le contingent, ont un caractère rédhibitoire.

Ce manque d'équité est encore plus inacceptable en ce qui concerne les collègues en arrêt maladie. Tous les avis défavorables faisant référence directement ou indirectement à des absences dues à des arrêts maladie doivent être systématiquement transformés en avis favorables même s'ils ne concernent pas des collègues dont le rang leur permet d'accéder à la Hors-Classe lors de la campagne annuelle. Nous rappelons que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. Alors que penser d'avis défavorables posés sur un-e collègue en CLM/CLD/PACD ? Nous demandons que l'appréciation se fasse sur la carrière et que les périodes de fragilité de ces collègues ne soient pas doublement pénalisantes.

L'examen des candidatures semble malheureusement montrer que **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte**, ce qui va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe. Ce sont les collègues les plus ancien-nes qui se retrouvent pénalisé-es par l'allongement forcé des carrières. Rappelons que PPCR intègre l'allongement des carrières sur 39 ou 41 ans. Comment peut-on sérieusement porter un jugement sur des carrières aussi longues au regard des seules dernières années marquées par de nombreuses réformes ? La CGT continue à défendre le droit de partir à la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités. Nous constatons que de trop nombreux-euses collègues ont des avis identiques aux années précédentes parfois basés sur **des inspections anciennes**. Ceux-ci n'ont mis à jour par de nouvelles visites annoncées lors de la campagne précédente.

Avec l'application de PPCR, qui a été imposé malgré l'avis majoritaire des organisations syndicales dont la CGT, nous nous inquiétons des modalités à venir qui seront mises en œuvre quant aux critères d'accès à la hors-classe. Nous dénonçons vivement la création de la classe exceptionnelle qui exclura 90 % des collègues.

Nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière**.

Dans l'attente, nous revendiquons l'établissement d'un barème national basé sur des critères objectifs de classement liés à l'ancienneté.